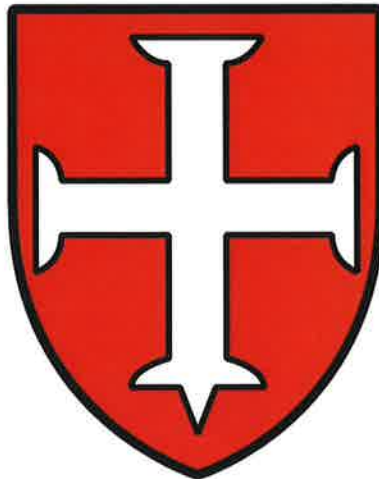


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 24 juin 2024**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 26 février 2024	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	7
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic</i>	<i>7</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>8</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>8</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	9
	<i>Préavis N°27/24 – Comptes 2023</i>	<i>9</i>
	<i>Préavis N°28/24 – Rapport de gestion 2023</i>	<i>10</i>
7.	Élections statutaires – Commissions permanentes	11
	<i>Élection de la commission des Finances</i>	<i>11</i>
	<i>Élection de la commission de Gestion</i>	<i>11</i>
	<i>Élection de la commission des Travaux</i>	<i>11</i>
8.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	11
9.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	12
10.	Élections statutaires – Bureau du Conseil	14
	<i>Élection du Président – Élection du Vice-président</i>	<i>14</i>
	<i>Élection des Scrutateurs trice s (2) et des Scrutateurs trice s suppléant e s (2)</i>	<i>14</i>
11.	Divers et propositions individuelles	15
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	20

Préambule : le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, secrétaire
- Mme Neslihan KURT, scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, scrutatrice suppléante
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, huissier

1. **Appel**

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic,
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 14 membres du Conseil sont excusés

- M. Amiguet Antoine
- M. Bautz René
- M. Böhler Patrick
- M. Borcard Laurent
- M. Chevalley Vincent
- M. Duhoux Laurent
- M. Fillistorf Jean-Marc
- M. Gobet Denis
- M. Lerch Boris
- M. Mota Carlos
- M. Nassisi Sylvain
- M. Pelichet Jacques
- Mme Pochon Milène
- Mme Weil Sonia

Absents : 3 membres du Conseil sont absents

- M. Berni Maximilien
- Mme Sauvain Nathalie
- Mme Welsh Pollyanna

Quorum :

Au total, 28 membres du Conseil sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

La voix du Président tranche en cas d'égalité. Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 14 voix contre 13.

2. PV de la séance du 26 février 2024

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 26 février 2024 qui devait être révisé.

Il prend note des demandes de correction.

M. Yves Creteigny signale son absence lors de la séance du Conseil intercommunal Région de Nyon.
M. Blaise Schwerzmann l'avait remplacé à cette occasion (à corriger, page 26).

Le conseil n'a pas d'autres remarques ou commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 26 février 2024 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	Trois

Le PV de la séance du 26 février 2024 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président annonce que l'ordre du jour sera suivi tel que proposé par le Bureau.

Aucune modification n'est demandée.

Le Conseil vote sur l'adoption de l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	Aucune

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2024

Pour 2024, les dates du Conseil sont les suivantes :

- 23 septembre à 20 h 00, séance de réserve ;
- 28 octobre à 20 h 00, séance ordinaire ;
- 2 décembre à 19 h 00, séance ordinaire, suivie du repas du Conseil communal.

Dates des prochains scrutins 2024

Votation fédérale du 22 septembre 2024 :

Objet 1 : Initiative populaire pour notre nature et notre paysage « initiative biodiversité »

Objet 2 : Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, réforme de la prévoyance professionnelle LPP

Votation fédérale du 24 novembre 2024 :

Objet 1 : Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ;

Objet 2 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) ;

Objet 3 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) ;

Objet 4 : Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Votations cantonales : l'initiative SOS Communes et le contre-projet du Conseil d'État seront bientôt portés devant le choix du corps électoral vaudois.

Toutes les dates des prochains scrutins se trouvent sur le site internet du Canton (www.vd.ch).

Résultats des derniers scrutins

Votations fédérales du 9 juin 2024 :

Initiatives d'allègement des primes : taux de participation de 52,7 %. L'objet est refusé par 56 % contre 43 %.

Initiative pour un frein aux coûts : taux de participation de 52,7 %. L'objet est refusé par 76 % contre 24 %.

Initiative pour la liberté et l'intégrité physique : taux de participation de 52,5 %. L'objet est refusé par 78 % contre 22 %.

Modification sur la loi de l'énergie : accepté par 75 % des voix contre 25 %.

Sur 1'374 électeurs inscrits, 724 cartes de vote valables ont été reçues au bureau de vote.

Divers

Correspondance et courrier du Bureau.

Le Président donne lecture d'un courrier destiné aux membres du Conseil de la part de l'association « *EcoLaVersoix* ». Cette association basée à Chavannes-des-Bois se bat contre un projet de décharge de matériaux peu pollués sur le site des *Tattes de Bogis*.

L'argumentaire est à disposition des Conseillers et pourra être transmis par mail.

Le Président rappelle que notre commune avait également mené un combat avec succès, contre un projet de décharge pour des matériaux inertes à Crans, situé en Croisenier.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middelton, Syndic

M. le Syndic prend la parole pour différentes communications.

Péréquation intercommunale. Le Syndic annonce que le Grand Conseil a validé le contre-projet (NPIV) déposé par le Conseil d'État. Ainsi, la nouvelle péréquation entrerait en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025, si l'initiative « SOS Commune » était retirée.

L'impact de cette mesure sur les finances communales n'est actuellement pas connu, mais l'introduction du nouveau système sera avantageuse, car la facture sociale sera dorénavant calculée en franc par habitant.

Caribana. La Municipalité affiche sa satisfaction au sujet de la dernière édition du festival Caribana. La manifestation s'est déroulée dans le calme et le nombre d'incidents connaît une baisse très nette. Les relations avec les nouveaux dirigeants sont bonnes, comme nous avons pu le constater lors de la réception des autorités.

Journal La Côte. M. Gregory Balmat, journaliste à la Côte, revient couvrir les actualités sur Crans.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Comptes 2023. En préambule à la présentation des comptes 2023, Mme Pini annonce un excédent de revenus de 124'000 CHF, résultat bien meilleur que le déficit prévu au budget de l'année.

Les recettes fiscales sont en hausse, mais restent toutefois inférieures aux prévisions.

La charge péréquative est en hausse de 7 % et représente toujours 76 % des charges communales. Cela reste toutefois moins important que la charge prévue au budget.

La Municipalité espère que l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) permettra une meilleure prévision des montants payés au Canton.

Des amortissements supplémentaires ont pu être réalisés lors du bouclage de l'exercice 2023, notamment sur l'aménagement d'un arrêt de bus aux Landes, ainsi que sur l'étude de la zone de sport et de loisirs.

Une somme de 300'000 CHF a pu être attribuée au financement du fonds pour le développement durable.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Mme Marie-Noëlle Gay communique plusieurs informations concernant son dicastère.

Rentrée scolaire. Sept enfants de Crans devront être déplacés à Founex dès la rentrée. Un accompagnement par une surveillante spéciale est prévu jusqu'aux vacances d'octobre, lors des allers-retours en bus.

Activités culturelles. Dernière soirée Ciné Lac, au port de Crans, le 28 juin, avec la projection en plein air du film « Les trois mousquetaires ».

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Routes. Préavis N°12/22 concernant la création d'un arrêt de bus aux Landes. Les travaux sont achevés et le bouclage des comptes se termine sur une marge de 18'837,30 CHF.

Port. La Municipalité a nommé M. Luigi Villari comme nouveau garde-port suppléant. M. Villari s'occupe déjà du Club House du CNC et se trouve donc très souvent sur place. M. Yves-André Fasel a le rôle de Garde-port, en remplacement de M. Kiet Dang, toujours absent pour cause de maladie.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux fait part des affaires en cours dans son dicastère.

Il signale des travaux sur le réseau d'eau à la route de Crassier. Les SI de Nyon travaillent sur leur propre réseau, les frais sont entièrement à leur charge.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N°27/24 – Comptes 2023

Le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Finances. Rapporteuse Mme Neslihan Kurt.

Mme Neslihan Kurt présente le rapport de la commission des finances sur les comptes 2023.

Le Conseil n'a pas de question.

Le président relit les conclusions du préavis Municipal N°27/24 et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N°27/24

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	Aucune

Le préavis N°27/24 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic souhaite donner une réponse orale au vœu n° 1/2023 de la commission des finances, relatif au non-paiement des acomptes.

Il précise que selon la réponse de M^{me} Christelle Luisier, Présidente du Conseil d'État (questionnée lors d'un débat sur NRTV) « ...ce ne sont que des acomptes ».

Aucune indication n'est actuellement disponible au sujet d'éventuels intérêts moratoires.

Mme Johanna Pini précise que les sommes correspondantes aux acomptes non payés sont placées et rapportent actuellement des intérêts.

Préavis N°28/24 – Rapport de gestion 2023

M. Blaise Schwerzmann présente le rapport de la commission de gestion.

En préambule, il fait part des réflexions conduites en interne à la CoGest, sur son rôle, son fonctionnement et ses moyens. Ce questionnement fait suite à une collaboration laborieuse avec la Municipalité, durant le travail d'audition de la CoGest.

Il ajoute que, de manière générale, la Commune est bien gérée et mentionne quelques pistes d'amélioration :

- Gestion de projets. Devant la perspective des grands projets qui s'annonce, la CoGest note le besoin de moderniser ou de professionnaliser la gestion de projet.

- Dépenses imprévisibles ou exceptionnelles. Le règlement sur la question des dépenses extraordinaires demande une clarification.

- Gestion du personnel. Afin d'anticiper des problèmes en matière de personnel, la modernisation du modèle de gestion des RH devient nécessaire.

Des remarques en ce sens ont été faites à la Municipalité qui ne souhaite pas entrer en matière.

Le Conseil n'a pas de question.

Le Président relit les conclusions du préavis N°28/24 et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N°28/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstention : Une

Le préavis N°28/24 est accepté à la majorité.

M. le Président rappelle que les comptes représentent la réalité comptable de la vie communale et ne peuvent pas être modifiés. Dès lors, le Conseil ne peut que demander des vœux ou des observations sous forme d'amendement. Il en est de même pour les deux types de rapport. Le budget peut également être amendé ligne par ligne ce qui n'est pas le cas ici.

7. Élections statutaires – Commissions permanentes

Élection de la commission des Finances

Renouvellement de 2 membres sur 7, pour une année.

Sortants : Mme Sonia Weil et M. Lars Kermode.

Appel aux candidats : le Président constate que personne ne se présente.

M. Jean-Daniel Aubry propose de reporter l'élection à la prochaine séance, quand il y aura plus de monde.

M. le Président reporte l'élection des nouveaux membres à la séance du 23 septembre.

Les cinq membres actuels de la CoFin sont :

M. Antoine Amiguet, M. Jean-Daniel Aubry, M. René Bautz, M. Thomas Dislich, Mme Neslihan Kurt.

Élection de la commission de Gestion

Renouvellement d'un membre sur 5, pour une année.

Sortant : M. Patrick Böhler.

Appel aux candidatures : M. Lars Kermode est le seul candidat à se présenter.

M. Lars Kermode est élu tacitement, par acclamation.

Élection de la commission des Travaux

Aucun membre ne souhaite se désister.

Le Président appelle d'éventuels candidats à se présenter et constate que personne ne se porte candidat.

La commission des travaux est réélue tacitement, dans son ensemble.

8. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Point sans objet.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ. Rapporteur, M. Carlos Mota est absent, Mme Nussbaum Isabelle prend la parole.

Mme Isabelle Nussbaum informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de séance. La prochaine est en novembre.

SITSE. Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la dernière assemblée des SITSE, le 6 juin à Founex.

Préavis SITSE N°261/2024 – Comptes 2023. Le préavis est accepté.

Trois autres préavis (N°s 263,263 et 264) concernant le premier but optionnel (9 communes) et un préavis (N° 265) concernant le deuxième but optionnel (9 communes) ont été acceptés.

Préavis SITSE N°264/2024. Ce préavis concernait le renouvellement du soutien financier de 15'038 CHF au profit du projet « École Bleue » au Cambodge.

Pour rappel, Crans ne participe qu'au but principal des SITSE, qui concerne l'épuration.

Comptes 2023. La facture d'électricité est en augmentation. Par conséquent, les montants attribués aux fonds de réserve subissent une importante baisse (20'342'000 CHF en 2022 contre 373'000 CHF en 2023).

Installation solaire de la STEP. L'énergie produite par l'installation solaire est réutilisée à 100 % pour les besoins de la STEP, ce qui représente le 40 % de la consommation. Ceci devrait avoir un impact favorable sur les montants qui pourront être attribués au fonds de réserve.

PNR (Police Nyon Région). Rapporteur, M. Quentin Pommaz

M. Quentin Pommaz n'a pas de communication.

ORPC (Protection civile). Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel n'a pas de communication.

Conseil Région de Nyon. Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann informe le Conseil sur la dernière assemblée de Région de Nyon, le 19 juin à Coppet.

Comptes 2023 et rapport de Gestion 2023. Les comptes 2023 et le rapport de gestion 2023 ont été approuvés.

Quatre recommandations concernent les comptes et cinq recommandations concernent la gestion, en particulier la question financière de Télé Dôle.

Préavis N°39/24 – Demande de crédit de 27'115 CHF pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland. Le préavis est accepté pour soutenir l'innovation dans la région et l'homologation de ces navettes pourra servir pour toute la Suisse.

Élections statutaires RNY. Mme Amélie Cherbuin est élue Présidente du Conseil intercommunal.

Motion en faveur du sauvetage de Télé Dôle. Le Conseil intercommunal a accepté la motion de M. Mario-Charles Pertusio en faveur du sauvetage de Télé Dôle.

La motion demande le dépôt d'un préavis DISREN par le CoDir, afin de permettre la finalisation du projet du massif de la Dôle dans les plus brefs délais.

Pour l'auteur de la motion, il apparaît peu opportun qu'une commune porte seule le projet, alors que Région de Nyon détient 90 % des actions.

En complément, il est demandé que le CoDir approche toutes les communes qui n'adhèrent pas au DISREN pour les solliciter financièrement, notamment la commune de Crans.

Dans sa réponse, le CoDir s'engage à convoquer une séance extraordinaire au mois de septembre.

Une demande de crédit sera présentée par préavis (finalisation de la construction du bâtiment d'accueil et restructuration « 4 saisons » de Télé Dôle SA).

Prochains projets. Trois sujets sont d'ores et déjà annoncés pour une prochaine séance :

- préavis concernant l'état financier du fonds TP (transports publics) régional 2010-2023 ;
- vision territoriale transfrontalière ;
- préavis DISREN concernant l'aménagement d'un arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis.

Élection complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal SITSE.

M. Jacques Pelichet a fait part de sa démission du Conseil intercommunal.

Mme Ulrike Richardson se présente, il n'y a pas d'autre candidature.

Mme Ulrike Richardson est élue tacitement.

M. Blaise Schwerzamm est élu suppléant.

Élection complémentaire pour l'APEJ.

Mme Karine Beirnaert a fait part de sa démission.

Aucun candidat ne se présente. Mme Beirnaert se représente.

Mme Beirnaert est élue tacitement.

10. Élections statutaires – Bureau du Conseil

Élection du Président – Élection du Vice-président

Le Vice-président M. Claude Lagrange propose la candidature de M. Henri Bossert comme Président pour l'année à venir.

Il appelle d'autres candidats à se présenter.

Personne ne se présente.

Élection tacite : M. Henri Bossert est réélu par acclamation comme Président du Conseil, pour une année.

M. le Président propose la candidature de M. Claude Lagrange comme Vice-président. Il appelle d'autres candidats à se présenter.

Personne ne se présente.

Élection tacite : M. Claude Lagrange est élu par acclamation comme Vice-président, pour une année.

Élection des scrutateurs (2) et des scrutateurs suppléants (2)

Les scrutatrices sont réélues à l'identique, soit, Mme Moravia Widmer et Mme Neslihan Kurt.

Les scrutatrices suppléantes sont réélues à l'identique, soit, Mme Ulrike Richardson et Mme Birgit Schleifenbaum.

11. Divers et propositions individuelles

Chalet de Cuvaloup.

M. Michel Lambelet signale à la Municipalité que la barrière de la terrasse du restaurant de Cuvaloup est en très mauvais état. Il y a un risque d'accident.

Mme Johanna Pini répond que le problème est connu et que la Municipalité s'en occupe.

M. Gilles Pilloud constate que le loyer des tenanciers du chalet de Cuvaloup a subi une augmentation de 405 CHF, suite à des travaux.

Il demande si d'autres travaux sont prévus et si le loyer sera augmenté à chaque fois.

Mme Johanna Pini répond qu'il s'agit de travaux d'amélioration apportés à la salle de bain et que pour cette raison, le loyer a été réévalué.

Elle ajoute que des travaux de rénovation seront nécessaires pour l'ensemble du chalet, en matière d'isolation et d'amélioration énergétique, comme pour tous les autres biens communaux. C'est un objectif qui est à l'étude.

M. Gilles Pilloud demande si des besoins urgents ou prioritaires sont identifiés.

Mme Johanna Pini répond qu'une analyse CECB est prévue. Le rapport d'analyse permettra de définir l'ordre de priorités pour les travaux à entreprendre (isolation des fenêtres, murs).

Chalet d'alpage de Poêle Chaud.

M. Blaise Schwerzmann demande où en sont les travaux de finition qui restent à réaliser au chalet de Poêle Chaud.

M. Bernard Henrioux répond des travaux d'aménagement intérieur restent à faire, pour 25'000 CHF. La Municipalité va déposer un préavis comprenant également des travaux sur la toiture en septembre ou octobre. Le bureau BSA est mandaté et des contacts avec le Canton sont en cours au sujet des autorisations.

M. le Président rappelle que le Conseil avait vivement encouragé ces travaux par le vote d'une résolution lors de la dernière séance. La résolution n'a pas de caractère décisionnel, c'est pourquoi la Municipalité revient avec un préavis dans les formes.

Engagement de la PNR lors d'une enquête « origine-destination » de la ville de Nyon.

Mme Catherine Schmutz informe le Conseil sur un sondage sur la mobilité urbaine initié par la ville de Nyon, le 30 avril dernier. À cette occasion, la Police Nyon Région a été engagée pour effectuer la collecte des données auprès des automobilistes circulant en ville de Nyon.

Mme Schmutz a été priée de s'arrêter contre son gré, pour répondre à un questionnaire, alors qu'elle se rendait à son travail. Elle souhaite savoir :

- de quel droit la Police a pu être mandatée pour cette mission ;
- de quel droit a-t-elle été forcée de répondre à un questionnaire, sans avoir été informée de ses droits, ni sur le but de ce sondage ?

Elle trouve le procédé extrêmement peu adéquat, au vu de la confusion entretenue par l'usage de l'uniforme pour un sondage *a priori* non obligatoire.

M. le Syndic répond que cette enquête a été demandée par le CoDir. Par contre, il entend bien que le comportement des agents de la PNR était peu adéquat. Le CoDir va procéder à des rectifications.

Pétition du comité EcoLaVersoix contre une décharge de matériaux inertes aux Tattes-de-Bogis.

Mme Catherine Schmutz souhaite réagir au sujet de la lettre du comité de pétition. Elle souhaite connaître la position de la Municipalité et quelle serait la portée d'une intervention du Conseil ?

M. le Syndic répond que la Municipalité va prendre contact avec le comité et la Commune de Chavannes-des-Bois. Un certain nombre de documents concernant l'opposition à la création d'une décharge à Crans en 2012 leur seront transmis.

M. le Président souligne que chacun est en droit de signer la pétition dont le lien figure sur le document. Ce dernier, ainsi que l'argumentaire du comité, seront distribués aux membres du Conseil par les soins du Bureau.

Télé Dôle.

M. le Syndic informe qu'une réunion s'est déroulée, le 31 mai dernier, avec les dirigeants de Télé Dôle. MM. le Syndic et Yvan Rueff représentaient notre Commune, avec des représentants de Gingins. La discussion a surtout permis d'entendre les explications de Télé Dôle, ainsi que la question du postpositionnement des créances de Crans et Gingins.

Aucune décision ne sera prise à ce sujet, avant la présentation d'un préavis Municipal au Conseil.

Il ajoute des précisions concernant la motion de M. Mario-Charles Pertusio déposée au Conseil de Région de Nyon. Cette initiative propose le financement du sauvetage de Télé Dôle par un crédit DISREN (financé par l'ensemble des communes adhérentes), complété par une contribution des communes non adhérentes, dont Crans.

M. le Syndic ne connaît pas le montant de l'aide qui sera demandée, mais nous devons passer à la caisse. Il s'agira de voir à ce moment-là, si nous pouvons compenser la créance, contre le montant demandé et en suite, financer les finitions du Lapin Blanc.

Un business plan sur le développement d'un concept d'activités « 4 saisons » a également été présenté. Ce projet aurait dû venir bien plus tôt et M. le Syndic craint qu'il ne soit déjà trop tard.

M. Yvan Rueff apporte quelques précisions. En 2023, des mouvements financiers sur le fonds du tourisme et le postpositionnement de la créance de Région de Nyon a permis le bouclage des comptes de Télé Dôle.

Pour 2024, la même situation se répète en fin d'exercice (échéance au 30 juin 2024) et un nouveau postpositionnement des créances restantes est demandé.

De plus, la filiale Télé Dôle France risque la mise en liquidation judiciaire début novembre, si un financement d'urgence n'est pas trouvé. Cette filiale de Télé Dôle Suisse appartient *de facto* à Région de Nyon, le principal actionnaire. C'est pourquoi le financement repose sur les communes membres.

Devant l'urgence de la situation, le seul moyen envisageable est de passer par un financement DISREN. Soumettre un préavis urgent à tous les Conseils communaux de l'association serait beaucoup trop lent. Les communes non adhérentes au DISREN seront également sollicitées.

Le soutien du Conseil intercommunal à la motion de M. Pertusio est intéressant, car il donne de la crédibilité à une demande de crédit DISREN et permet de gagner du temps.

Région de Nyon présentera un préavis au mois de septembre, pour assurer le sauvetage de Télé Dôle et pour terminer le chantier du Lapin Blanc qui demande encore 1'750'000 CHF.

Pour la suite, il s'agira de pérenniser les comptes, avec le retrait de la dette et des intérêts du Canton.

De plus, la commission de gestion de l'association intercommunale Région de Nyon a demandé le chiffrage de l'impact financier sur les communes pour chacun des scénarios annoncés par le Syndic de Mies durant la séance du Conseil intercommunal du 13 décembre 2023. On verra si cela sera présenté au mois de septembre.

Pour la suite, Région de Nyon et son président M. Frédéric Many soutiennent largement le développement d'une offre « 4 saisons » pour le maintien à long terme des activités sur le massif de la Dôle.

M. Yves Cretegny confirme que les explications de M. Rueff sont conformes au rapport de gestion Région de Nyon.

Il ajoute qu'au-delà du montage boiteux de ce projet, c'est la complexité de toute la structure qui est à remettre en cause.

La gouvernance de Télé Dôle est compliquée, avec un système de refacturation à l'interne entre ses différentes entités. Cette problématique est proche de celle qui est connue avec ARSCO.

Indépendamment d'une aide d'urgence ou d'un nouveau concept « 4 saisons », le sauvetage de Télé Dôle passera avant tout par une remise en ordre de son organisation. Cette situation catastrophique résulte de l'échec de la supervision du projet. Des décisions devront être prises pour y remédier.

M. le Syndic conseille la lecture du rapport de gestion de Région Nyon qui porte un très bon éclairage sur la situation.

Il ajoute que si le plan de sauvetage par un financement DISREN est accepté par les communes adhérentes, Crans sera appelé à participer.

Nous devons savoir protéger nos intérêts, car le restaurant du chalet de Cuvaloup sera en concurrence avec le Lapin Blanc. Le Conseil communal décidera.

Intervention de la PNR lors de la fête de l'école.

M. Gilles Pilloud revient sur l'intervention de la PNR, vendredi soir, lors de la fête de l'école.

Suite à une plainte d'un habitant de Crans, la police est intervenue de manière maladroite.

Il demande si la Municipalité est au courant des faits.

La police n'en est pas à sa première maladresse et cela commence à bien faire.

Il serait temps de prendre des mesures pour éviter ce genre de bavure, car elles ont tendance à se répéter. Cela est inacceptable pour une police communale.

M. le Syndic répond qu'un courriel adressé au Commandant est en préparation.

Mme Marie-Noëlle Gay ajoute que la PNR avait accordé une autorisation pour la tenue de cette manifestation. L'engagement de la PNR avait été préalablement discuté, afin d'assurer une présence policière proportionnée. Cela n'est pas compréhensible.

M. Gilles Pilloud estime la manière de procéder de la PNR totalement inacceptable, inadéquate et non professionnelle. La police est intervenue en force. Les enfants ont été choqués et ce n'est pas la première fois que la police intervient ainsi. Entre la plainte et l'intervention, la communication à l'interne semble totalement dysfonctionnelle.

M. le Syndic répond que le dépôt d'une plainte à la police lors d'une fête d'enfants est un geste incompréhensible. Le motif ne lui est pas connu et il ignore si cela concerne la jeunesse de Crans, avec laquelle les relations sont bonnes.

Il va se renseigner.

M. Gilles Pilloud peine à comprendre pourquoi la police n'a pas été en mesure d'expliquer au plaignant que la fête bénéficiait d'une autorisation. Le passage d'une patrouille de contrôle aurait été suffisant.

Mme Marie-Noëlle Gay confirme que l'organisation de la fête a été confiée à des personnes formidables et compétentes. Ce qui est arrivé est très regrettable.

M. Gilles Pilloud ajoute encore que ce genre d'intervention tue tout élan bénévole pour ce genre de cause et c'est vraiment regrettable.

Buvette du port, loyer.

M. Gilles Pilloud demande si le calcul du loyer de la buvette repose toujours sur l'addition d'un montant fixe et d'une part variable dépendant du chiffre d'affaires.

Concernant la saison 2024, qui a souffert de conditions climatiques défavorables comme tous les établissements de plage. Il invite la Municipalité à rester attentive à cette question.

Il rappelle que cette location rapporte bien à la Commune. Il estime nécessaire de se pencher sur le modèle d'affaire que l'on veut pour cette buvette, car il s'agit d'une carte de visite pour notre Commune.

Mme Johana Pini répond que le loyer se calcule toujours de la même façon.

Des contacts sont pris avec les gérants pour connaître leur situation. La Municipalité est consciente que la situation est difficile.

Concernant le loyer et le modèle d'affaires, elle précise que l'activité des dernières saisons a été positive. La part variable du loyer, prélevée sur le chiffre d'affaires, permet justement d'atténuer les effets d'une moins bonne saison.

Pour cette année, la Municipalité prendra des dispositions si la saison se montre catastrophique. Le modèle de calcul avait été discuté avec *Gastro Consult* et la solution retenue était satisfaisante pour toutes les parties. Nous avons tous intérêt à ce que la buvette fonctionne bien.

Buvette du port, horaires d'ouverture.

Mme Ulrike Richardson demande si les horaires d'ouverture de la buvette sont bien fixés de manière contractuelle. Elle constate que la buvette est souvent fermée le matin à 10 h ou le soir à 18 h déjà.

Elle comprend que la météo n'arrange rien, mais la salle peut accueillir des clients en cas de mauvais temps. Elle ne comprend pas comment les heures d'ouverture sont gérées, mais se retrouver devant des portes fermées n'incite pas à s'y rendre.

Mme Johanna Pini répond qu'un point sur la situation sera fait prochainement. Elle précise que le contrat fait une différence sur les horaires de haute et de basse saison.

M. Thomas Dislich admet que la fréquentation et la marche des affaires d'un restaurant sont liées à la météo. Cependant, la gestion d'une entreprise est toujours soumise à un certain nombre de risques. Chaque métier comporte des risques financiers.

M. Gilles Pilloud répond que la gestion d'un restaurant saisonnier est difficile. Le manque de souplesse de la Commune vis-à-vis des gérants finira par les démotiver.

Les tenanciers risquent de partir après 2 – 3 ans et il pense que cela n'est pas souhaitable.

M. Yves-André Fasel remarque que depuis la fin du Caribana, la buvette tient ses horaires. C'est toujours ouvert et le soir aussi.

M. Blaise Schwerzmann informe qu'un poêle à bois est installé à la buvette de la plage de Nyon. Cela donne une ambiance formidable. Il rappelle que la question de l'installation d'un poêle à Crans avait été posée par la CoGest pour donner une plus-value à cet endroit. La CoGest a reçu une réponse négative, en raison de la fumée.

Le Conseil n'a plus de question ou de remarque.

La séance est levée à 21 h 55

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.